

Aux membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Collège : Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Conformément aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), avis est donné pour la désignation **d'une (1) personne** au conseil d'administration de l'établissement mentionné ci-dessus.

Date limite de mise en candidature : Le mercredi 12 octobre 2022 à 17 h 00.

Conditions d'éligibilité

Toute personne membre du **conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)**** de l'établissement et inscrite sur la liste peut être candidate si elle remplit les conditions d'éligibilité suivantes :

- Résider au Québec;
- Être majeure (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou aux règlements qui en découlent au cours des trois années précédentes;
- Ne pas être membre du conseil d'administration d'une fondation de l'établissement.

Liste de désignation et demande de correction

La liste de désignation est affichée dans chacune des installations des établissements ci-haut mentionnés et publiée sur le site internet : <https://www.santemonteregie.qc.ca/ouest/designation-au-conseil-dadministration>.

Un membre du **conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)** dont le nom ne figure pas sur la liste de désignation ou qui y constate une erreur peut s'adresser à la présidente du processus de désignation du CISSS de la Montérégie-Ouest, madame Annie Poirier, pour qu'elle apporte la correction appropriée sur présentation des informations pertinentes.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen du *Bulletin de présentation d'un candidat* et de la *Fiche d'information sur un candidat* que l'on obtient de la présidente du processus de désignation ou sur le site Internet : <https://www.santemonteregie.qc.ca/ouest/designation-au-conseil-dadministration>

Le bulletin de présentation et la fiche d'information doivent être reçus par la présidente du processus de désignation au plus tard le **mercredi 12 octobre 2022 à 17 h 00.**

Attention : Les documents doivent être signés de manière manuscrite et numérisés ensuite (**une signature électronique ne sera pas acceptée**).

****Il doit s'agir d'un médecin spécialiste.**

Fin de la période de mise en candidature

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus de candidatures valides que de postes à combler, la présidente du processus de désignation dressera la liste des candidats et la transmettra à la présidente du comité exécutif du **conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)**.

Le comité exécutif du **conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)** devra alors adresser un avis de scrutin par moyen technologique.

La date de la désignation et d'entrée en fonction est prévue le : vendredi 11 novembre 2022.

Renseignements supplémentaires

Madame Annie Poirier
Présidente processus de désignation
Tél.: 450 699-2433, poste 6072
annie.poirier.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca



Date : 30 septembre 2022